

**SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté  
à la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 25

Convoqués le :  
01/12/2021

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.  
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents et excusés** : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Farès CHABI

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel LUTZ, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric RENAUDAT.

**Secrétaire de séance** : Madame Bernadette LAPAQUE

**POINT 2021-75- Subvention « Noël de Joie »**

Rapporteur : Marc PINAULT

Depuis plusieurs années, la Commune de Moulins-lès-Metz soutient l'association « Noël de Joie » par le versement d'une subvention.

Créée en 1960 par Marguerite Puhl-Demange, l'association caritative Noël de Joie est née des grandes souscriptions organisées par Victor Demange. Dès sa création, l'association se fixe pour objectif de venir en aide aux personnes les plus en difficulté, à travers les dons en nourriture ou en bons de chauffage.

Il est soumis au Conseil Municipal la perspective de reconduire cette aide de la Commune pour cette cause à hauteur de 500,00 €.

Cette subvention est prévue au budget 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**VERSE** une subvention de 500,00 € à l'association « Noël de Joie » au profit de l'ensemble de ses œuvres.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20211207-2021-75-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 09/12/2021



FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LÈS-METZ, le 07/12/2021

Maire,  
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.